

PRÉFET DE PARIS

CABINET

Service de la Coordination des Affaires Parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et
de la réglementation économique

Arrêté préfectoral 75-2020-04-02-002
modifiant l'arrêté n°75-2020-01-29-003 fixant la liste des publications de presse et de services de presse en
ligne autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans le département de Paris en 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée par l'article 3 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n°2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse modifiant la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2014 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

Vu les lignes directrices du ministère de la culture relatives aux modalités d'inscription sur la liste départementale des publications de presse et services de presse en ligne susceptibles de recevoir les annonces légales du 22 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-01-29-003 modifiant l'arrêté 75-2020-01-16-001 fixant la liste des publications de presse et de services de presse en ligne autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans le département de Paris en 2020 ;

Vu la demande du 19 mars 2020 présentée par les AFFICHES PARISIENNES sollicitant l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales par voie numérique dès la publication du présent arrêté ;

Vu la demande du 17 mars 2020 reçue le 18 mars 2020, de la société Lextenso qui fait part du changement de dénomination du quotidien « JOURNAUX JUDICIAIRES ASSOCIÉS » qui devient ACTU-JURIDIQUE ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfète de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n°75-2020-01-29-003 fixant la liste des publications de presse et de services de presse en ligne autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans le département de Paris en 2020 est modifié comme suit :

à l'article 1er :
Les quotidiens :

« LES JOURNAUX JUDICIAIRES ASSOCIÉS »
1 , Parvis de la Défense- 92044 Paris-La Défense CEDEX éditeur de
- « PETITES AFFICHES »
- « LA LOI »
- « LE QUOTIDIEN JURIDIQUE »
- « LA GAZETTE DU PALAIS

est remplacé par :

« ACTU-JURIDIQUE »
1 , Parvis de la Défense- 92044 Paris-La Défense CEDEX éditeur de
- « PETITES AFFICHES »
- « LA LOI »
- « LE QUOTIDIEN JURIDIQUE »
- « LA GAZETTE DU PALAIS »

à l'article 2 :

- « LES AFFICHES PARISIENNES »
3 rue de Pondichery 75015 PARIS
Ne pourra commencer à publier des annonces qu'à compter du mois de mai 2020

est remplacé par :

- « LES AFFICHES PARISIENNES »
3 rue de Pondichery 75015 PARIS

et

« JSS.FR »
8, rue Saint Augustin – 75080 Paris Cedex 02
Ne pourra commencer à publier des annonces qu'à compter du 14 mai 2020

est remplacé par :

« JSS.FR »
8, rue Saint Augustin – 75080 Paris Cedex 02.

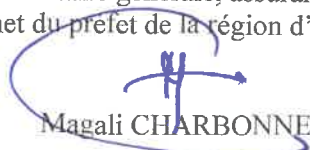
ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté préfectoral n°75-2020-01-29-003 du 29 janvier 2020 est sans changement.

ARTICLE 3 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfète de Paris assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france> et notifié aux directeurs des sociétés éditrices concernées.

Fait à Paris, le

02 AVR. 2020

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et par délégation,
a préfète, secrétaire générale, assurant les fonctions de préfète,
directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris


Magali CHARBONNEAU